

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	4
En exercice :	19	Excusé(es) :	2
Présents :	13	Non excusé(es) :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT HUIT JANVIER A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 janvier 2025 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, P. SAENZ, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, L.PICON, M.L FREUND, P. LE TELLIER, K. HARRACA

ABSENTS REPRÉSENTÉS : D. CHEVALIER à C. AUGUSTIN, J.C PILLET à F.X DEGORCE-DUMAS, B. LARGETEAU à M. BASCLE, R.PRUNIER à S .THIRÉ

ABSENTS EXCUSÉS : C. LOCHET, A. ROSSARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

FINANCES

POINT 1 Exécution du budget
Imputation en section d'investissement **Unanimité**

PERSONNEL

POINT 2 Création d'un emploi permanent
à temps complet et
modification du tableau des effectifs
nécessaire au bon fonctionnement
des services municipaux **Unanimité**

POINT 3 Création d'emplois non permanents
pour les besoins des services municipaux
dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité **Unanimité**

POINT 4 Création d'un emploi non permanent
pour les besoins des services municipaux
dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité **Unanimité**

Questions diverses